



Divorce et partage dette de communauté

Par **calypsobleu**, le **03/04/2008** à **15:37**

lors de la conciliation de separation le juge a decider dun etat de remboursement des dettes de communautés.mon ex epouse devai en prendre deux a sa charge et moi les autre et j'avaï la gardes des enf.elle na pas apliquer cette accord.J'ai du faire placer mes enf car tou les creancier se sont donc retourner vers moi,j'ai du déposer un plan se surrendettement.entre temps le dicorces a ete prononcer, le juge na pas voulu statuer sur les dettes, au jourdhui mes enf sont placer, je voudrai ls recupere mais je paye les dette jen ai pour dix ans encore, le delai dappel est passer du jugement. Qe puis je faire pour qun nouveau jugement soit mis en place pour les dettes et attaquer mon ex epouse pourqelle paye la moitié et ainsi pouvoir recuperer mes enfants.quel pouvoir a le jugement de conciliation, come elle ne la pas appliquer qestce qelle risque. Puis je lattaquer , du fait qe cest sont attitude immature qui a mis mes nf a la ddass.donnez moi les astuces pour men sortir et eviter de regarder le visage triste de mes deux garçons qand je doi les ramener a la ddass. un papa malheureux qui a du mal a croire encor a la justice donner moi espoir merci